

AU PROCÈS DU RÉSEAU DE SOUTIEN DU F.L.N.

« Je me sens plus proche d'un révolutionnaire algérien que de M. Lagailarde » déclare la principale accusée

Lyon, 7 avril. — De ce procès de métropolitains accusés d'avoir aidé le F.L.N., le colonel Sigaut, commissaire du gouvernement, a dit justement qu'il était un « procès d'état d'âme ».

La défense souscrit à cette définition, comme le suggère bien la liste des témoins qu'elle avait fait citer. Les juges militaires prendront connaissance des lettres que leur adressent M. Jean-Paul Sartre et Mme Simone de Beauvoir. Ils ne verront pas à la barre MM. Jules Roy, qui s'est récusé pour raisons de santé, et Arthur Adamov, qui se trouve à l'étranger. Ils auront du moins l'occasion d'entendre MM. Jean-Marie Domenach, Robert Barrat, et peut-être Daniel Mayer et Claude Bourdet. MM. Paul Teitgen et Vercors, autres témoins cités, viendront-ils ?

Dans la mesure où ces dépositions n'ont pas

directement trait aux faits eux-mêmes ou à la personnalité des accusés, les juges refuseront-ils de les entendre en invoquant l'ordonnance du 3 octobre 1960, qui avait été prise après les incidents survenus au cours d'un procès analogue, celui des membres du « réseau Jeanson » ? On fait observer à Lyon que ces dispositions n'ont pas été appliquées au procès des barricades : des témoins qui ne se trouvaient pas à Alger au mois de janvier ont exposé au tribunal militaire les mobiles généraux des accusés.

Les défenseurs lyonnais souligneront que l'attitude de leurs clients ne peut être comprise si on fait abstraction des réactions qu'a provoquées chez eux la guerre d'Algérie. Sera-ce là l'occasion de contestations, et peut-être d'éclats, que l'on a jusqu'ici de part et d'autre voulu éviter ?

D'ores et déjà les accusés ont été amenés — de manière inégale — à dire précisément dans quel « état d'âme » ils avaient agi. Et le président Fontvielle, manifestement attaché à tout comprendre, a posé les questions qui s'imposaient.

Mme Desvigne, ancien professeur de mathématiques, hébergea chez elle Tahar Temzi, chef de la wilaya 3, à sa gauche dans le box. D'un ton faible et parfois à peine perceptible, elle relate dans quelles circonstances elle accueillit cet Algérien qu'y avait amené jusqu'à sa porte Claudie Duhamel, autre accusée.

« J'étais restée, en le voyant, dit-elle, sur les souvenirs de mon mari traqué. »

Mme Desvigne est en effet la veuve d'un officier animateur de l'armée secrète en Corrèze, arrêté, torturé et tué par les Allemands.

Savait-elle bien qui était l'homme ainsi conduit chez elle ?

Le président Fontvielle pose avec une grande douceur de rigoureuses questions.

« Si vous avez hésité sur la qualité de cet invité un peu forcé, vous avez bien dû par la suite pressentir qui il était, puisque vous lui avez demandé s'il n'appartenait pas à l'organisation spéciale du F.L.N. — comme si vous manifestiez ainsi qu'il n'avait rien de point abriter de terroriste. »

Mme Desvigne. — *Je ne me suis pas bien rendu compte. M. Temzi — je l'ai encore mieux compris en l'écoutant ici — est entouré d'une sorte d'aura de valeurs morales. On avait l'impression que pour lui ce qui comptait c'était le bonheur des autres, je veux dire les siens, les Algériens* »

Le président n'est pas satisfait, et avec une insistante courtoisie : « Je comprends, Madame, qu'attachée au souvenir de votre mari, vous n'avez vu d'abord en Temzi qu'un homme traqué, et je comprends, bien sûr, que vous ne livrez pas à la police celui que vous avez accueilli sous votre toit. Mais n'avez-vous vraiment jamais pensé que, dans une lutte, celui qui aide l'un des adversaires nuit à l'autre ? Une question se pose, et votre personnalité me paraît trop affirmée pour qu'elle ne se soit pas posée pour vous. »

Mme Desvigne, un peu déconcertée : « Je n'ai pas eu cette impression. »

Le président, assez déçu : « Cette arrivée vous a bouleversée, n'est-ce pas ? Et, si je comprends bien, après ce fut l'engrenage des jours. Mais est-ce bien ça ? »

Mme Desvigne, dans un souffle : « Oui, c'est ça. »

Education physique...

M. Jean-Louis Augier, gendre de Mme Desvigne, est interrogé après elle. C'est un étudiant à la faculté des sciences. Il conduisit deux fois dans sa voiture Tahar Temzi et Claudie Duhamel. Il pensait que Temzi s'occupait de l'« éducation physique de groupes algériens » — expression qui fera naître un certain sourire sur les visages des juges militaires.

N'avait-il pas indiqué aux policiers de la D.S.T. qu'il savait que

De notre envoyé spécial EUGÈNE MANNONI

Temzi était un dirigeant du F.L.N. ? M. Jean-Louis Augier accusera la « confusion » des procès-verbaux et des interrogatoires.

« Je pensais qu'Augier serait plus courageux », observe d'un seul trait le colonel Sigaut, qui le traitera même tout à l'heure de « menteur » : ce qui aurait pour effet de provoquer l'incident redouté si M. Fontvielle ne suspendait opportunément l'audience dans la salle surchauffée.

« Mes frères algériens »

Claudie Duhamel, principale accusée, atténue (en confirmant leurs dires), les responsabilités de Mme Desvigne et de son gendre ; elle assume pleinement celles qui lui sont propres. Elle a bien effectué quatre voyages de Lyon à Paris pour remettre à des membres du F.L.N. des sommes de 25 à 30 millions d'anciens francs. Elle a bien transmis des documents qu'expédiait Temzi ou qui lui étaient destinés. Elle s'est encore occupée de l'hébergement d'Algériens. Elle dit « des frères algériens », et commente au passage : « C'est l'expression que l'on emploie toujours. »

Elle précise naturellement qu'elle ne dira en aucun cas ce qui se cache sous le prénom clandestin de Pierre ou de Paul, et le président ne lui demande au demeurant pas de dénoncer qui que ce soit.

Ce qu'il attend de cette jeune fille de vingt-trois ans c'est une réponse à de toutes autres questions, précises, un peu inquiètes parfois. Les réponses ont eu la rigueur des demandes.

Claudie Duhamel explique : « Dès la faculté, j'ai eu des idées libérales. Je m'excuse d'user de cette image déjà vieille, mais je ne sens plus proche d'un révolutionnaire algérien que de M. Lagailarde. »

Le président. — Croyez-vous enfin que ces idées libérales puissent amener à aider un adversaire contre l'autre ?

Claudie Duhamel. — *Mes adversaires, ce sont les colonialistes, pas les Algériens. Je n'ai pas l'impression d'avoir trahi ma communauté, car en France même il y a deux communautés, on le voit bien depuis quelques jours.*

Le président. — L'argent que vous acheminez sert à acheter beaucoup de choses, et des armes aussi par exemple.

Claudie Duhamel. — *J'ai pensé à cela. Je n'ai pas « les mains propres ». Je dis simplement que si je n'avais rien fait, je ne les aurais pas eues non plus. J'aurais été complice de ceux qui se tuaient en Algérie au nom de ma citoyenneté française. Il ne suffit pas de s'indigner devant les tortures.*

Le président. — N'avez-vous pas le sentiment d'avoir une responsabilité dans le sang versé ?

Claudie Duhamel, après réflexion. — *Je ne pense pas que le problème se pose de cette manière ; je pense que si je n'avais rien fait je serais aussi responsable d'un*

autre sang versé, à l'heure où les Algériens passent du plan de rebelles à celui d'interlocuteurs valables.

« Je n'aime pas ces mots-là »

A Claudie Duhamel succède vendredi matin ce directeur d'école chez qui elle allait chercher des lettres, M. Avocat. A la troisième missive, il lui fit savoir qu'il ne continuerait plus à jouer ce rôle. Il s'explique :

« Je suis toujours resté malgré mon âge sur un plan sentimental et humain. J'entendais aider les détenus qui pourraient avoir besoin que l'on s'occupât d'eux. Je ne voulais pas assister des forces combattantes, m'associer à la violence. Comme je ne pouvais être absolument sûr qu'il s'agissait d'une aide humaine, j'ai cessé. J'étais et je reste sympathique à la légitimité de la cause du peuple algérien. »

Le président. — Il y a une immense différence, que l'éducateur que vous êtes aurait dû bien sentir, entre le fait de souhaiter la situation la plus libérale et aider l'adversaire.

M. Avocat. — *C'est pour cela que j'ai cessé.* »

Avec Claudie Duhamel se trouve dans le box une autre étudiante, Nicole Brochier, que voici interrogée à son tour.

Elle préparait une licence de philosophie. On s'en apercevra à certaines assurances dogmatiques.

Nicole Brochier a remis des enveloppes contenant des documents et accompagné dans la voiture de son mari — lui aussi accusé — un membre du F.L.N. Elle ne nie rien, et le président rendra hommage à sa franchise qui semble décidément un trait féminin.

Le président s'attache aussi à connaître son « état d'âme » : « Lors de votre arrestation, vous avez dit avoir agi par solidarité et charité. »

Nicole Brochier. — *Je n'aime pas ces mots-là. J'ai agi non pour le F.L.N. en tant qu'organisation politique ni par sympathie particulière pour les Algériens, mais pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.* »

Le président lui fait observer qu'il pouvait y avoir dans les documents qu'elle transmettait des ordres de mort. Nicole Brochier répond après réflexion : « Quand il y a une action dans la lutte il y a des meurtres. »

Le président. — Enfin vous assumez pleinement vos responsabilités qui, vous vous en rendez compte, sont dramatiques.

Nicole Brochier. — *Oui, je me rends très bien compte, mais pourquoi voudrait-on me faire choisir l'autre drame ? Il ne s'agit pas d'opposer un cadavre algérien à un cadavre français, mais de faire vivre l'Algérie et la France. J'ai choisi l'action qui allait dans le sens de la plus grande liberté.* »

Temzi interviendra pour dire qu'aucun des documents transportés ne concernait de près ou de loin des actions terroristes, celles-ci n'étant pas de son ressort.

L'audience de ce matin aura apporté à l'accusé musulman Aillane, qui n'avait apparemment rien à faire dans ce box, sa mise en liberté provisoire.